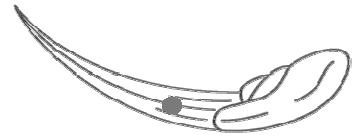


**JUGE FEDERAL 1^{ER} DEGRE
DE NAGE ACROBATIQUE**



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation dispensée dans le cadre de la préparation au brevet de Juge Fédéral 1^{er} degré de Nage Acrobatique, doit permettre au futur candidat de juger, évaluer et valider une prestation de Nage Acrobatique, lors d'une compétition et de faire preuve d'une parfaite connaissance de la réglementation de cette épreuve.

ORGANISATION

La formation de Juge de Nage Acrobatique est organisée à l'échelle de la Commission Régionale.
Le certificat est attribué à la suite d'un examen ponctuel.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- ☞ Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- ☞ L'âge minimum requis est de 16 ans. Les candidats de moins de 18 ans doivent présenter une autorisation écrite du représentant légal.

JURY

Il est composé :

- Du Président de la Commission Régionale ou de son représentant.
- Du chargé de mission Compétition Régionale ou d'un juge fédéral 1^{er} degré mandaté pour le représenter.
- D'un ou plusieurs Juges Fédéraux 2^{ème} degré en fonction du nombre de candidats.
- Le président de jury est le Président de la Commission Régionale ou son représentant.
- Un membre du jury n'exerce qu'une seule fonction.

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du CES de médecine du sport ou médecin hyperbare, excepté le Président de jury qui doit être en possession au minimum d'une licence fédérale.

DELIVRANCE DU BREVET

Chaque épreuve est notée sur 20 points. Pour être reçu, le candidat doit totaliser une moyenne de **10/20** respectivement aux épreuves théoriques et pratiques, ainsi qu'une appréciation favorable à l'aptitude générale.

- ↪ Le brevet est délivré par la Commission Régionale organisatrice sous la signature du Président de le CR NEV et du président du jury qui à la responsabilité de conserver les procès-verbaux d'examen des candidats
- ↪ Le président du jury a la charge d'enregistrer en ligne le brevet décerné et de le valider sur le Passeport du Nageur (*cachet de la Commission Régionale et signature du Jury*).

PREROGATIVES

- Juger et valider les figures acrobatiques.
- Conserver la souveraineté du jugement exercé.

CONTENU DE LA FORMATION

COMPETENCE 1 – CONNAISSANCES THEORIQUES - (coef. 5)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Règlements compétition sur la nage acrobatique - (coef.2)	Le candidat doit connaître les règlements liés à cette épreuve.	<u>Epreuve écrite</u> portant sur 20 questions.
Connaissance des figures de nage acrobatique - (coef.2)	Explication orale les différentes figures ainsi que de leurs cotations.	<u>Epreuve orale.</u> Aptitude de candidat à donner des explications claires et précises.
Les prérogatives d'un Juge Fédéral 1 ^{er} degré de Nage Acrobatique - (coef.1)	Explication des prérogatives.	<u>Epreuve orale.</u>
COMPETENCE 2 – PRATIQUE - (coef. 5)		
Connaissances / savoir-faire	Commentaires / difficultés	Critères d'évaluation
Savoir juger, évaluer et valider les différentes figures - (coef. 5)	Juger plusieurs figures.	Mise en situation pratique de juge Le formateur doit veiller à la pertinence du jugement.